



# Achat d'un véhicule d'importation

Par franc, le 26/08/2014 à 09:56

Bonjour.

Je viens d'acheter une voiture Hyundai de 2014 à un particulier.

Pas de roue de secours sur ce modèle mais une bombe anti-crevaison et un petit compresseur.

Surpris, j'ai contacté le concessionnaire Hyundai. Après contrôle de ma carte grise, il me signale qu'il s'agit d'un véhicule importé de Belgique livré sans roue de secours dans ce pays et beaucoup moins cher qu'en France. Par contre il ne peut être importé en France qu'avec une roue de secours.

Le vendeur m'a gracieusement acheté une roue et un cric.  
(1000€ l'ensemble).

Ce dernier est surpris et très étonné car il ne savait pas que son mandataire français avait pris cette voiture en Belgique.

Questions :

-Mon vendeur pouvait-il ignorer que son véhicule provenait de Belgique ?

-Suis-je en règle avec la loi de notre pays en circulant avec ce véhicule ?

Merci à tous pour vos informations sur le sujet.